



Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Déclaration du SNEP-FSU Pas-De-Calais Conseil Départemental de l'UNSS

Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Directeur Départemental de l'UNSS
Mesdames, Messieurs,

Alors que Jean Michel Blanquer a affirmé que cette rentrée était normale, de nombreux éléments nous prouvent qu'elle n'a rien de normal !

Quand la crise sanitaire a perturbé la fin de l'année scolaire précédente, elle continue de bousculer nos pratiques professionnelles en ce début de rentrée scolaire. Malheureusement, la direction Nationale UNSS a manqué de réactivité pour donner aux animateurs et président d'AS un cap, nous laissant naviguer à vue. Le **SNEP-FSU** aurait aimé la même réactivité de Madame CONSTANTINI à l'image de celle pour promouvoir le 2S2C !

Certes, à la demande du **SNEP-FSU**, une annexe spécifique EPS est publiée le 28 août dernier apportant quelques repères sur la pratique de l'EPS mais quelques ambiguïtés persistent laissant encore les collègues dans le flou.

Certes, en fin d'annexe un paragraphe est consacré au sport scolaire mais il n'oriente en rien les collègues dans la manière d'intervenir lors de leurs AS. Il est seulement précisé que « les activités de l'Association Sportive reprennent dans les mêmes conditions ».

Certes, toujours dans la même annexe, est écrit que « la question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS, USEP, UGSEL) », mais aucune consigne claire n'est apportée sur les rencontres inter-établissements : lors du dernier Conseil Régional de l'UNSS du jeudi 1^{er} octobre 2020, Madame le Rectrice laissait entendre qu'il n'était pas responsable de les maintenir tout en ne les interdisant pas s'en remettant à notre analyse.

Certes, nous nous satisfaisons de voir « un guide des recommandations pour l'organisation des rencontres UNSS » fourni par la Direction Régionale UNSS le jeudi 1^{er} octobre au matin. Néanmoins, il n'apporte toujours pas de réponses claires à l'image des ambiguïtés que laissent planer certaines phrases (page 4 avec ce « SAUF ») : Quid des APSA autorisées ou non ? Est-ce que la lutte ou encore la boxe est possible ?

Ce manque de précisions conduit certains chefs d'établissement à une interprétation entravant le fonctionnement des AS : sur-prescription des consignes sanitaires, interdiction de nombreuses pratiques sportives voire interdiction de faire de l'AS, injonction sur les APSA à pratiquer...

Par ailleurs, face à ces attentes, les Associations Sportives vont devoir surmonter une autre difficulté, celle de leurs finances ; une difficulté financière accentuée par la crise sanitaire et à laquelle s'ajoutent les problèmes liés au coût du contrat. Même si nous nous satisfaisons de l'aide apportée par le Conseil Régional UNSS sur les établissements de moins de 250 élèves pour « répondre aux difficultés de trésorerie », celle-ci pose de nombreuses questions que le **SNEP-FSU** a posé lors du dernier CRUNSS. Par manque de temps, elles n'ont pas pu être développées mais seront à l'ordre du jour au prochain CRUNSS.

Enfin, le **SNEP-FSU** est conscient des problèmes qu'engendre la crise sanitaire et des difficultés à prendre des décisions sur le long terme nécessitant parfois de fonctionner par quinzaine. Il tiendra alors toute sa place, avec tous les autres acteurs, pour maintenir un sport scolaire dynamique et attrayant afin de le voir se relever de ce défi qu'incombe une telle crise. Ce premier Conseil Départemental sera, nous l'espérons, l'une des occasions pour apporter certaines réponses et dépasser progressivement ce défi.